Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260709-09_07_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation *: 2 juillet 2026* ***Date d'affichage*** *: 2 juillet 2026.*

Membres en exercice **15**
Présents **11**
Absents excusés **4**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :
DRILLET Yoan a donné pouvoir à Christelle RIO
ROCABOIS Danielle a donné pouvoir à Pierre ENGRAND
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à François YU-YUENG
JUHEL Céline a donné pouvoir à Christophe ROBIN

Secrétaire de séance : Patrick LAGRÉE

09-07-2026 : LOTISSEMENTS « LA METAIRIE » ET « LE LONG CHAMP » : DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement des futurs lotissements communaux, il convient de procéder à la dénomination des voies qui les desserviront.
La dénomination des voies est nécessaire afin de permettre l'adressage des futures habitations, de faciliter l'intervention des services de secours, des services postaux et des différents concessionnaires de réseaux, ainsi que d'assurer une bonne identification des secteurs concernés.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;

Il est proposé au Conseil municipal de retenir les dénominations suivantes :

- Pour le lotissement « La Métairie » :
  - Impasse de la Métairie
- Pour le lotissement « Le Long Champ » :
  - Impasse de l'Etang
  - Impasse du Vallon
  - Impasse du Pré Fleuri
  - Rue du Long Champ

Après en avoir délibéré,
le Conseil municipal,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260709-09_07_2026-DE

- APPROUVE les dénominations des voies telles que proposées ci-dessus ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment auprès des services compétents, des concessionnaires de réseaux et des organismes chargés de l'adressage.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire,

Le Président,

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.